



B1100-Direction des affaires culturelles-

DECISION DU MAIRE N° d.2024.087

Exposition "Sous le soleil des savoir-faire : les Maîtres d'art à Versailles" à l'espace Richaud du 19 juin au 22 septembre 2024.
Autorisation d'utilisation de contenus, valant cession de droits de propriété intellectuelle, pour la création d'un catalogue d'exposition.

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 alinéa 10° ;
Vu le Code de la propriété intellectuelle et notamment les articles L.131-1 à L.131-9 ;
Vu la délibération n° D.2020.05.18 du Conseil municipal de Versailles du 27 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L.2122-22 précité ;
Vu la délibération n° D.2024.03.11 du Conseil municipal de Versailles du 14 mars 2024 portant notamment sur la convention de co-production de l'exposition « Sous le soleil des savoir-faire : les Maîtres d'art à Versailles » entre la Ville et l'Association des Ateliers des Maîtres d'art et leurs élèves ;
Vu l'arrêté municipal n° A2023.234 du 3 février 2023 donnant délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles pour la mandature 2020-2026 ;

A l'occasion de l'accueil de plusieurs épreuves olympiques et paralympiques de Paris 2024, la ville de Versailles a souhaité proposer une offre culturelle originale pendant la période estivale, au sein de l'espace Richaud, son lieu d'exposition le plus prestigieux. Elle a ainsi programmé une exposition valorisant les savoir-faire d'exception des Maîtres d'Art. Décerné par le ministère de la Culture, le titre de "Maître d'art" est attribué à vie, en reconnaissance de la maîtrise et de la transmission de savoir-faire rares. Les Maîtres d'art jouent un rôle essentiel dans la pérennisation d'un patrimoine immatériel, pour l'excellence duquel la France est reconnue dans le monde entier depuis Louis XIV. Cette exposition, co-produite avec l'Association des Ateliers des Maîtres d'art et leurs Élèves, intitulée « Sous le soleil des savoir-faire : les Maîtres d'art à Versailles » est ouverte gratuitement au public du 19 juin au 22 septembre 2024.

Sont présentées 100 créations réalisées par 34 Maîtres d'art relevant de matières et de techniques variées - facture instrumentale, horlogerie, parure florale, laque, vitrail, plumasserie... - réalisées parfois en collaboration avec des artistes de renom tels qu'Annette Messenger et Jean-Michel Othoniel.

L'Association des Ateliers des Maîtres d'art et leurs Élèves souhaite réaliser une publication sur cette exposition à des fins non commerciales et purement protocolaire, permettant de mettre en valeur le travail des Maîtres d'art et l'exposition. Cette publication est entièrement financée par l'Association.

Pour la réalisation de cet ouvrage, la Ville autorise l'utilisation de contenus sur lesquels elle détient des droits de propriété intellectuelle exclusifs. Les contenus sont les suivants :

- l'ensemble des photos de l'exposition réalisées par le photographe de la Ville avec la mention suivante : © ville de Versailles / Pierrick Daul,
- les textes des cartels de l'exposition et éditorial de François de Mazières,
- le visuel de l'affiche de l'exposition créé par la Direction de la Communication pour réaliser la couverture du catalogue,
- le logo de la ville de Versailles.

Cette autorisation vaut cession de droits à titre gracieux, non exclusif et non commercial, pour une durée de deux (2) ans pour toute nouvelle publication et pour la communication autour de la publication.

La Ville cède ses droits de reproduction et de représentation uniquement pour la réalisation de l'ouvrage détaillé ci-avant et toute forme de communication, papier ou digitale, faisant référence à cette publication.

Considérant que les droits détenus par la Ville ne font l'objet d'aucun tarif et qu'ils ne peuvent être valorisés financièrement, leur valeur est ainsi considérée comme inférieure à 4 600 €. En conséquence, l'autorisation d'utilisation est accordée par voie de décision.

DECIDE :

- 1) d'autoriser l'Association des Ateliers des Maîtres d'art et leurs Élèves à utiliser :
 - l'ensemble des photos de l'exposition « Sous le soleil des savoir-faire : les Maîtres d'art à Versailles » réalisées par le photographe de la ville de Versailles avec la mention suivante : © ville de Versailles / Pierrick Daul,
 - les textes des cartels de l'exposition et éditorial de François de Mazières,
 - le visuel de l'affiche de l'exposition créé par la Direction de la Communication pour réaliser la couverture du catalogue,
 - le logo de la ville de Versailles ;
- 2) d'accorder cette autorisation, valant cession de droits de propriété intellectuelle, à titre gracieux, non exclusif et non commercial, pour une durée de deux (2) ans pour toute nouvelle publication et pour la communication autour de la publication dans les limites suivantes :
 - pour les droits de reproduction, sur support papier imprimé aux fins de la publication et sur support papier et digital uniquement pour la communication autour de la publication,
 - pour les droits de représentation, sur support papier imprimé et digital aux fins de diffuser gratuitement la publication et de communiquer autour de cette publication ;
 - pour une utilisation loyale, respectueuse de l'image et des valeurs de la ville de Versailles, et notamment de l'élégance, de l'excellence, d'un haut niveau de qualité et de l'art de vivre à la française, sans atteinte aux droits de cette dernière ;
- 3) d'interdire toute utilisation des contenus pour toute autre exploitation non envisagée dans la présente décision.

Cet acte est affiché le jour du retour du contrôle de légalité et est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de cette date.